

PLAN CHEVAL

DISPOSITIF « CULTURE CHEVAL » : FAIRE DÉCOUVRIR LE CHEVAL À TOUS LES JEUNES MANCHOIS, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



L'équitation est un sport identitaire de la Manche. Au-delà de la pratique de l'équitation, le cheval représente une culture et une diversité de métiers. Par le vote du Plan cheval Manche en séance plénière du 15 décembre 2023, le Département a conforté le dispositif Culture Cheval dont le but est de faire émerger des projets pédagogiques autour du cheval dans les établissements scolaires du territoire, y compris pour les élèves à besoins particuliers

scolarisés en milieu ordinaire et en milieu protégé.

En cette fin d'année scolaire, un éclairage est fait sur le dispositif, l'occasion de faire un bilan des 4 dernières campagnes et de lancer la cinquième. Rendez-vous était donné ce mardi 2 juillet au centre équestre du pôle hippique de Saint-Lô avec la classe ULIS IME de l'école primaire privée Interparoissial de Saint-Lô.

« Notre volonté est de rendre accessibles aux jeunes les pratiques sportives équestres et les interactions avec le milieu équin », a déclaré Hervé Agnès, conseiller départemental en charge de la filière équine.

UN APPEL À CANDIDATURES AU DISPOSITIF « CULTURE CHEVAL »

Depuis 2020, le Département lance chaque année, dans le cadre du dispositif « Culture cheval », un appel à candidatures en direction :

- des élèves du cycle deux et trois de l'enseignement public et privé conventionné avec l'Etat (classes du CP au CM2) ;
- des élèves scolarisés au titre de l'école inclusive tels que les enfants en situation de handicap scolarisés dans le cadre des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- des élèves scolarisés au sein d'établissements d'enseignement du milieu médico-social (Instituts médico-éducatifs,

instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques...).

Le dispositif d'aide est conditionné à l'élaboration de deux projets pédagogiques complémentaires par les équipes enseignantes, avec le concours de partenaires de la filière équine :

- un premier projet basé sur un module d'apprentissage en équitation. Ce module correspond à un minimum de six séances en centre équestre affilié à la Fédération française d'équitation ;
- un second projet basé sur un module de découverte de la filière équine. Ce module correspond à un minimum d'une intervention, sur un site extérieur ou en classe, d'un

professionnel appartenant à un ou plusieurs secteurs de la filière équine (la santé et les soins, les sports équestres, les courses hippiques, les activités touristiques et culturelles liées au cheval, les produits alimentaires et cosmétiques, etc.).

De plus, les projets pédagogiques doivent répondre aux enjeux de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture fixés par l'éducation nationale et s'inscrire au sein du projet d'école et des projets de classe.



UN SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT À HAUTEUR DE 80%

Le Département intervient à hauteur de 80 % des dépenses éligibles (frais de prestation des intervenants et transport) dans la limite d'une aide départementale de 2 500 € par classe.

BILAN DES QUATRE PREMIÈRES CAMPAGNES

Depuis sa mise en place lors de l'année scolaire 2020-2021, 4 162 élèves ont ainsi bénéficié du dispositif Culture cheval, dont 250 élèves à besoins particuliers. Cela représente 101 écoles et 3 établissements d'enseignement médico-social pour une subvention totale de 332 188 €. Par an, 1 000 élèves en bénéficient pour un budget de 80 000 €.

UNE VALORISATION DE LA FILIÈRE ÉQUINE

En plus de s'initier à la pratique de l'équitation, ce dispositif élaboré en partenariat avec l'éducation nationale, l'enseignement diocésain et le comité départemental d'équitation, permet à de nombreux élèves de découvrir des métiers de la filière équine (maréchal-ferrant, ostéopathe équin, cavalier, éleveur, entraîneur, artiste équestre...) et des lieux emblématiques de notre territoire tels que le pôle hippique de Saint-Lô et son haras historique, l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin, l'école de formation aux courses hippiques de Graignes et le centre d'entraînement de galopeurs Dragey-Ronthon.

La pratique de ce sport était en recul au niveau national depuis 2012 et est à présent en hausse depuis 2020. Ce rebond est particulièrement notable dans le département pour les cavaliers âgés de cinq à quatorze ans avec un passage de 2 678 licences en 2020 (42 % des licences totales) à 3 397 licences en 2023 (47 % des licences totales), soit 719 licences supplémentaires en trois ans. Le dispositif Culture Cheval vise les enfants âgés de six à onze ans : nous pouvons ainsi supposer de son impact positif sur cette population de pratiquants dans les centres équestres du territoire depuis la rentrée de septembre 2021.



LANCEMENT DE LA 5^E CAMPAGNE

Les enseignants ont jusqu'au 18 octobre 2024 pour candidater au dispositif dans le cadre de l'année scolaire 2024-2025.

Les projets seront examinés puis sélectionnés par un jury composé d'élus du conseil

départemental et de représentants de l'éducation nationale, de l'enseignement diocésain et du comité départemental d'équitation. Les projets seront mis en œuvre entre janvier et juin 2025.

Ce sont entre 35 à 45 classes qui pourront être accompagnées.

Renseignements sur manche.fr

ET POUR POURSUIVRE L'EXPÉRIENCE...

Le Département accompagne d'autres dispositifs facilitant l'accès à l'équitation pour les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité:

- Les crinières solidaires du comité départemental d'équitation : 100 personnes (sous conditions de ressources) bénéficient chaque année de tarifs réduits dans les centres équestres conventionnés.

- Les trois sections sportives équitation dans les collèges du territoire : les élèves pratiquent de manière plus intense l'équitation tout en suivant une scolarité normale.

- La carte SPOT 50 pour les collégiens : une vingtaine de centres équestres sont partenaires du dispositif.